La révision du PLU de Rontignon

Réunion publique du 15 décembre 2015

Les enjeux issus du diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)











Introduction

- □ Objet de la réunion et intervenants
- ☐ Le plan local d'urbanisme : à quoi çà sert ?
- □ L'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU)
- ☐ Le contexte normatif national
- □ Le contexte local

□ Objet de la réunion et intervenants

- le diagnostic du territoire, véritable état des lieux de notre commune présentant ses forces, ses faiblesses et ses spécificités mais aussi ses perspectives d'évolution;
- le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), fruit de la réflexion des élus ; il expose les orientations retenues au regard des enjeux relevés par le diagnostic.

■ Intervenants

Madame Vanessa Roca

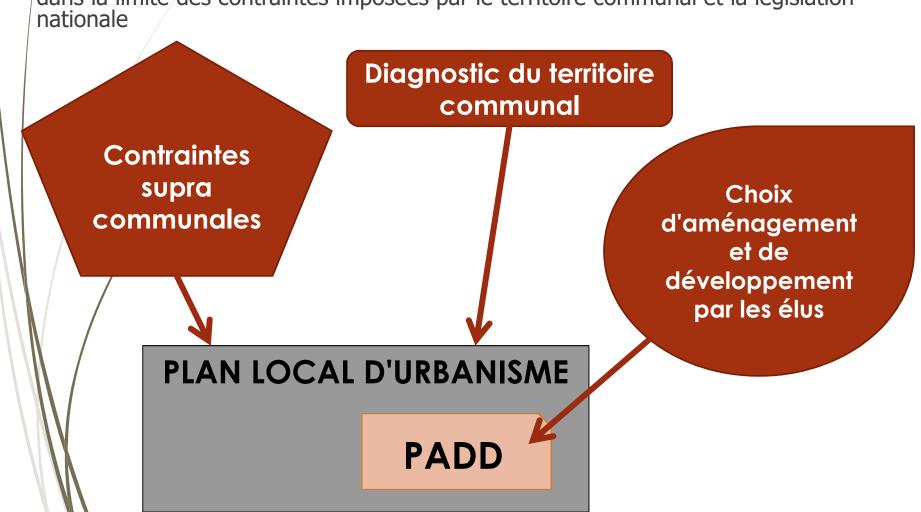


Monsieur Frédéric Defives



RAPPEL: qu'est ce qu'un Plan Local d'Urbanisme?

- ➤ Le **PLU** précise, sur la commune, le droit en matière d'utilisation des sols
- Il exprime un **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** dans la limite des contraintes imposées par le territoire communal et la législation nationale



RAPPEL: qu'est ce qu'un Plan Local d'Urbanisme?

Il comporte:

- Un rapport de présentation (état des lieux de la Commune, justification du zonage...)
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Un règlement fixant les règles applicables dans ces zones
- Un plan qui classe le territoire en différentes zones
- Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Des pièces annexes



Autorisations d'urbanisme

permis de construire, d'aménager, déclaration préalable, ...

conforme

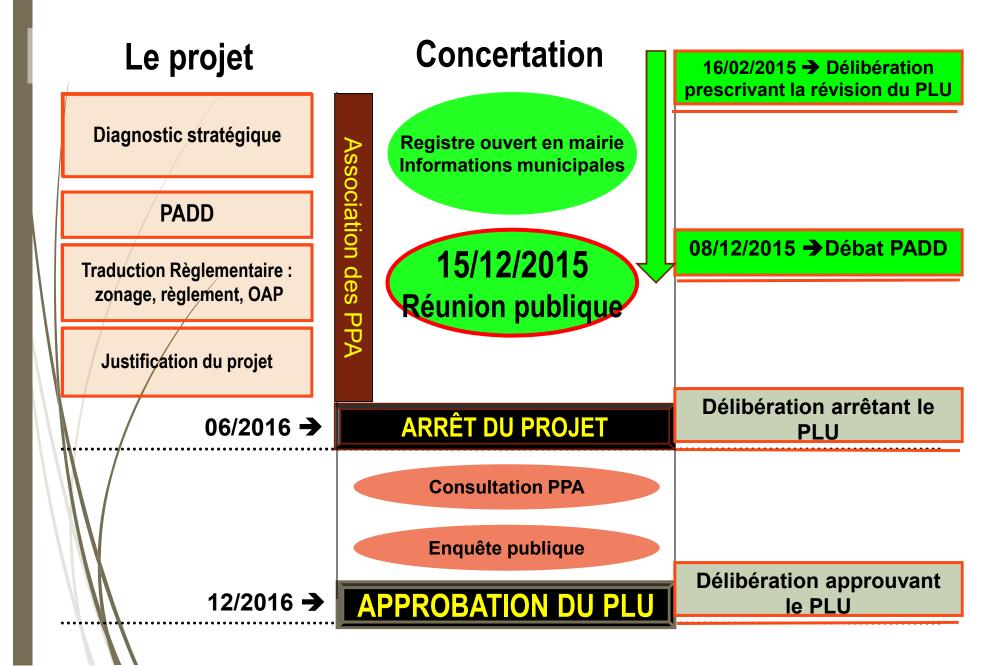


compatible

Règlement Zonage

Orientations d'aménagement

Méthodologie de travail



 Les PLU doivent respecter des normes supérieures (ou contraintes supra-communales) qui évoluent au rythme de l'adoption de nouvelles lois :

27/10/200

	□ Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU)	2000	
	□ Loi Urbanisme et Habitat	2003	
	Ordonnance relative aux PC et aux autorisations d'urbanisme	2005	
/	Loi Engagement National pour le Logement	2006	
na	□ Loi de mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement(Grenelle I)	2009	
	☐ Loi portant engagement national pour l'environnement (ENE - Grenelle II)	2010	
	Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR)	2014	
	Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF)	2014	

Le code de l'urbanisme traduit un grand nombre des préoccupations soulevées par ces textes.

Les articles L.110 et L. 121-1 synthétisent les principaux enjeux qui doivent être pris en compte lors de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme.

- ► La commune de Rontignon dispose d'un PLU approuvé le 22 mai 2013 (modification n°1 du 22 mai 2014) de niveau Grenelle 1
- La loi ALUR stipule que les PLU en vigueur doivent intégrer les dispositions de la loi Grenelle 2 <u>avant le</u> 01/01/2017
- Gave et Coteaux n'a pas retenu l'élaboration d'un PLU intercommunal
- Au 01/01/2017, Rontignon intègre la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées (CdAPP) → PLU intercommunal
- Le périmètre de protection du puits P14 est en cours de révision → IMPACT FORT

Sommaire

- Rappel du contexte règlementaire
- Les enjeux issus du diagnostic
- Le PADD

Les principes à respecter

- Gérer de façon économe et équilibrée les espaces urbains et ruraux (lutte contre l'étalement urbain, préservation des activités agricoles, renouvellement urbain, identifiés comme facteurs majeurs pour un développement durable)
- Favoriser la diversité des fonctions et la mixité sociale (lutte contre une sectorisation excessive des fonctions urbaines), prévoir les besoins en développement économique, agriculture, habitat (notamment social), équipements, déplacements...
- Protéger les milieux naturels, l'environnement (eau, air, écosystèmes), les paysages et le patrimoine (bâti et naturel).
- Garantir la sécurité et la salubrité publique, prendre en compte les nuisances et les risques (assainissement, protection sanitaire autour des bâtiments agricoles, sécurité routière, nuisances sonores, ruissellements, inondations...),

Parmi ces principes, aucune place n'est faite à **l'intérêt particulier** ; seul prévaut **l'intérêt général**.

Les **Personnes Publiques Associées** (**PPA**) à la révision du PLU veillent à la bonne application des textes en vigueur : services de l'État (DDTM, ARS...), Région, Département, organismes consulaires.

Un objectif premier de réduction de la consommation d'espace :

Le cadre législatif actuel (**Grenelle et ALUR**) favorise une **production de logements prioritairement située en densification** des parties actuellement urbanisées.

Un objectif de modération de la consommation d'espace qui doit être chiffré :

- Analyser ce qui a été consommé depuis les dernières années pour "faire moins"
- Évaluer les capacités de densification à l'intérieur de la zone déjà urbanisée pour éviter des extensions de l'urbanisation inutiles

Méthodologie de l'évaluation environnementale

Evaluation Environne mentale Description des habitats Repérage des secteurs susceptibles d'être impactés Définition des enjeux Analyse des incidences du scenario fil de l'eau Définition d'indicateurs

Analyse des incidences des scenarii étudiés

Analyse environnementa le des incidences du PADD Proposition de mesures réductrices/correctrice s/compensatoires Mise en place d'un dispositif de suivi Analyse des incidences

Tableau de bord du PLU

Etapes du PLU

Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement

PADD
Prospective/Elaboration/formalisation du scenario retenu

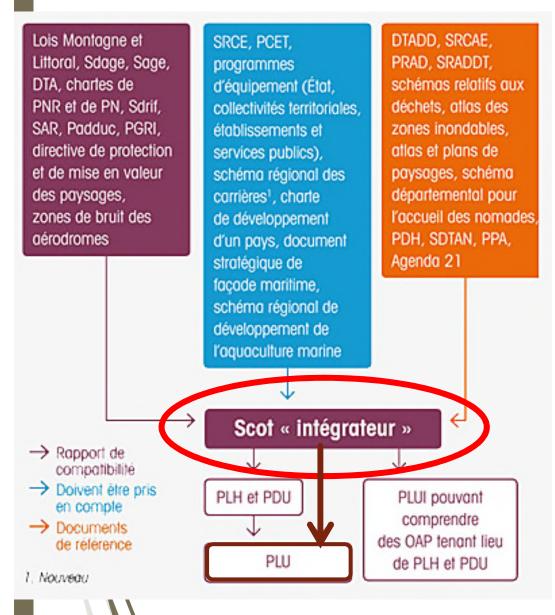
Traduction règlementaire : zonage, règlement, OAP

Mise en œuvre du PLU

Ses principes:

- s'appuyer sur une connaissance approfondie et formalisée des territoires : analyse fine de l'état initial de l'environnement et de son évolution
- s'assurer de la pertinence des choix effectués en mesurant les impacts et en vérifiant régulièrement la cohérence
- informer les citoyens sur les enjeux et les résultats des politiques mises en œuvre
- Proportionnalité de l'étude vis-à-vis des enjeux environnementaux identifiés

Une nécessaire compatibilité avec des documents de rang supérieur



- Le code de l'urbanisme introduit une hiérarchie entre les différents documents d'urbanisme s'appliquant sur un territoire, et un rapport de compatibilité entre certains d'entre eux
- La loi ALUR a reconnu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) comme intégrateur des normes supérieures
- Le SCoT du Pays du Grand Pau a été approuvé le 29 juin 2015

Contexte territorial

- Le syndicat mixte du Grand Pau :
 - Le SCoT du Grand Pau, approuvé le 29/06/2015
- ☐ La communauté de communes Gave et Coteaux, compétente en :
 - Aménagement de l'espace (PLH, SCoT),
 - Actions de développement économique (Aéropolis, Clément Ader, Vilcontal, développement loisirs et tourisme),
 - /Environnement
 - Politique du logement et cadre de vie (OAPH, logements personnes âgées)
 - Actions sociales,
 - Assainissement





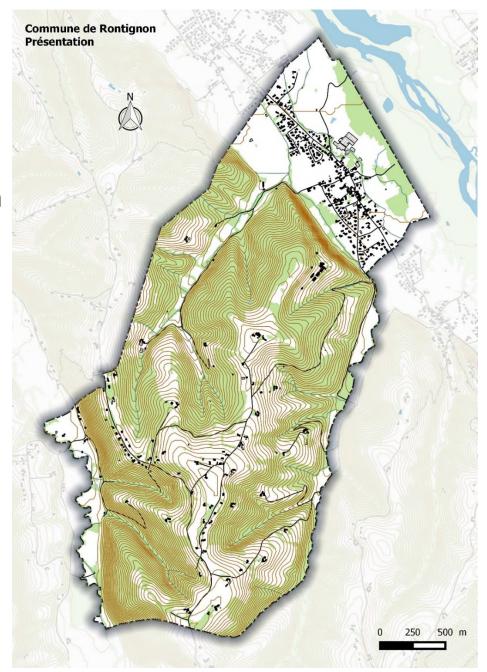
Rontignon, une commune dépendante de son relief

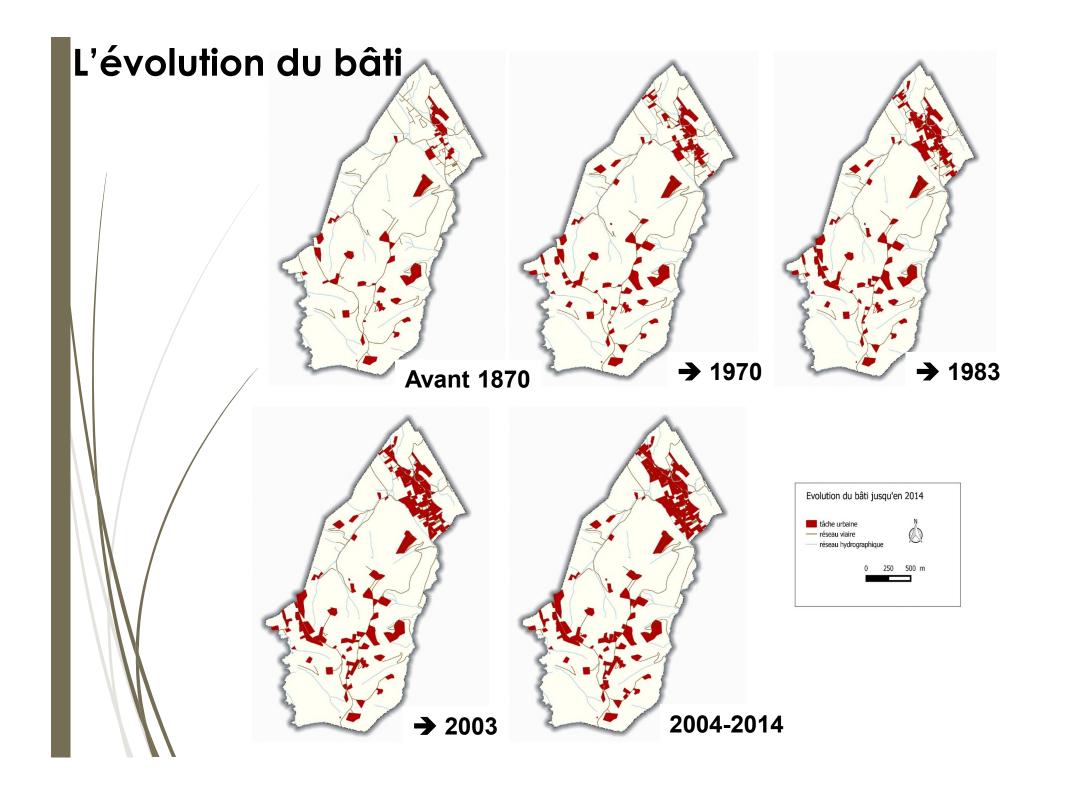
La plaine du Gave de Pau :

- Sur laquelle s'est développée le bourg, le long de la RD37
- Contrainte par le risque inondation

Les coteaux :

- Un relief important
- Une urbanisation linéaire sur les ¢rêtes
- / Les Pyrénées en arrière-plan





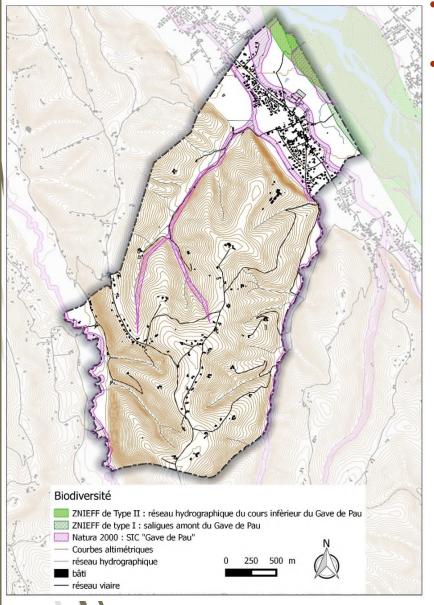
Les enjeux issus du diagnostic

Les enjeux environnementaux :

- Biodiversité et Trame verte et bleue
- Eaux et milieux aquatiques :
 - qualité des eaux
 - eau potable
 - risque inondations
 - eaux pluviales
- Pollutions et nuisances
- Déplacements
- Risques naturels et anthropiques
- Synthèse

La biodiversité

- Un réservoir de biodiversité de qualité :
 - 1 ZNIEFF de type I "saligues amont du Gave de Pau"
 - 1 ZNIEFF de type II "Réseau hydrographique du cours inférieur du Gave de Pau"
 - 1 zone Natura 2000 : SIC "Gave de Pau", englobant les affluents du Gave : Canal des Moulins, ruisseau des Bouries, ruisseau de la Maison-Commune, le Soust



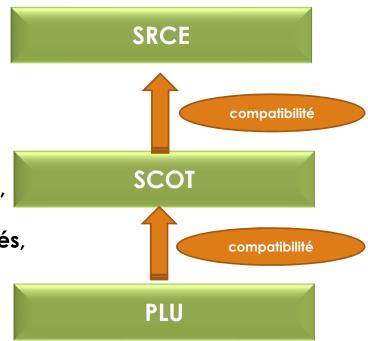


La biodiversité - Trame verte et Bleue

Une nécessaire compatibilité avec le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Les enjeux pour la région "collines et plateaux de l'Adour"

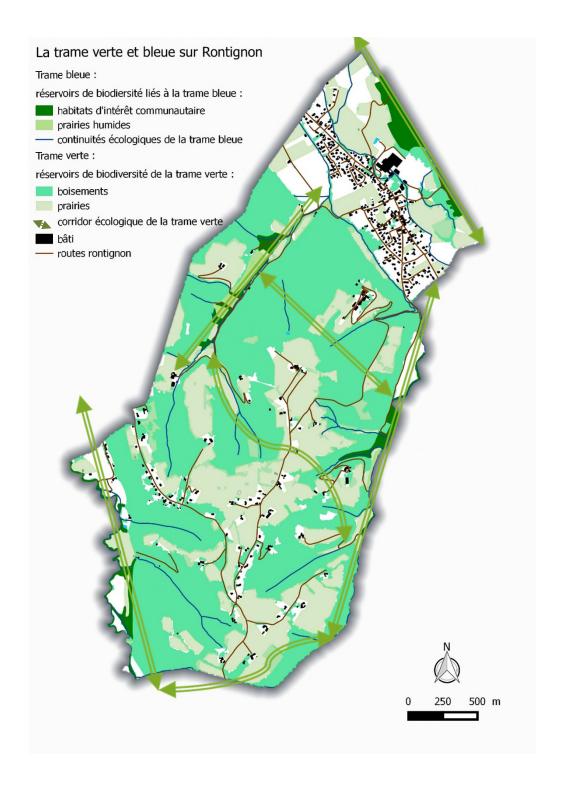
- LIMITER la périurbanisation et l'étalement urbain
- LIMITER et réduire la fragmentation liée à l'urbanisation le long des grandes infrastructures,
- MAINTENIR les milieux prairiaux et les secteurs de pelouses sèches,
- CONSERVER les réseaux structurants (haies, bosquets, bordures enherbées) existants et les restaurer dans les territoires très dégradés,
- MAINTENIR la diversité des boisements (feuillus)
- MAINTENIR ou RESTAURER les milieux connexes au réseau hydrographique (marais, ripisylves, saligues, tourbières).



- Pas de continuité écologique identifiée sur Rontignon par le SRCE
- Mais 3 réservoirs de biodiversité
 (RB) identifiés :
 - 1. RB "Feuillu" : boisement du coteau
 - 2. RB "Humide" : réseau hydrographique + ripisylves, don't saligue du Gave de Pau,
 - 3. RB "**Thermophile**" : pelouses sèches (à vérifier sur le terrain)



Définition de la trame verte et bleue sur Rontignon



Eaux et milieux aquatiques - Qualité des eaux

• Eaux superficielles :

Atouts	Faiblesses
Objectif de bon état des eaux maintenu à 2015 pour les masses d'eau superficielles	Objectif de bon état global maintenu à 2015 pour le Soust, mais un état écologique moyen du cours d'eau, dues à des pressions agricoles et morphologiques

• Eaux souterraines :

La nappe alluviale du Gave de Pau est la principale nappe exploitée pour un usage eau potable dans les Pyrénées-Atlantiques. Elle approvisionne près de 30 % de la population départementale.

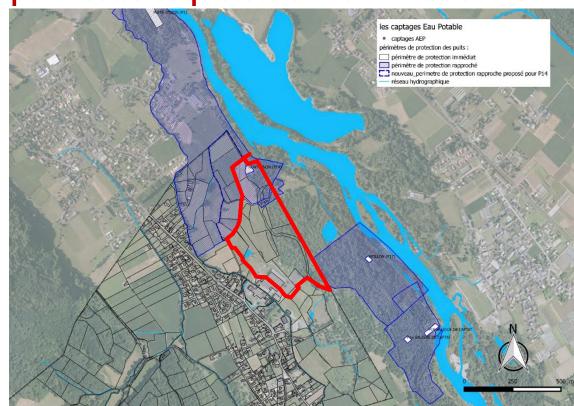
Cette nappe est classée en zone vulnérable (pics de nitrates supérieur à 50 mg/l et présence chronique de pesticides dans les eaux) et est celle subissant le plus de pressions.

Eau potable

- Rontignon fait partie du syndicat intercommunal de l'eau potable (SIEP) de Jurançon
- Le champ captant de Meillon couvre la partie nord du territoire de Rontignon, et comprend une dizaine de puits d'exploitation, dont un sur Rontignon (P14) et trois à proximité de la limite communale, sur Meillon (P15, P16 et P17),
- Une qualité chimique des eaux brutes du P14 présentant des valeurs fortes sur certains polluants (métaux, pesticides, nitrates)

Un projet d'extension des périmètres de protection du P14 en cours

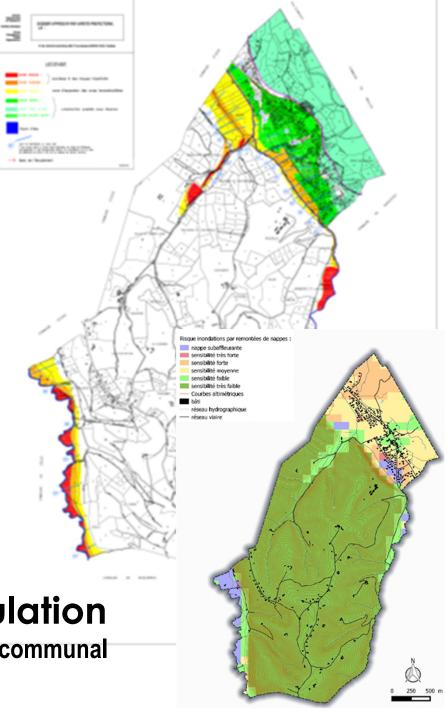
Le projet
d'aménagement
du secteur
Vilcontal remis
en question



Risque inondations

□ Un PPRI en vigueur :

- La totalité de la plaine du Gave de Pau sur Rontignon est soumise à un risque inondation
- L'ensemble du bourg est en zone vert clair ou vert foncé,
- Des zones rouges et orange sur les lits majeurs des cours d'eau traversant le territoire : Soust, ruisseau de la Maison commune, ruisseau des Bouries, et en pied de coteau : peu de possibilités d'extension du bourg au sud
- Un risque d'inondations par remontées de nappes
 - □ 2 ouvrages de régulation des écoulements sur le territoire communal

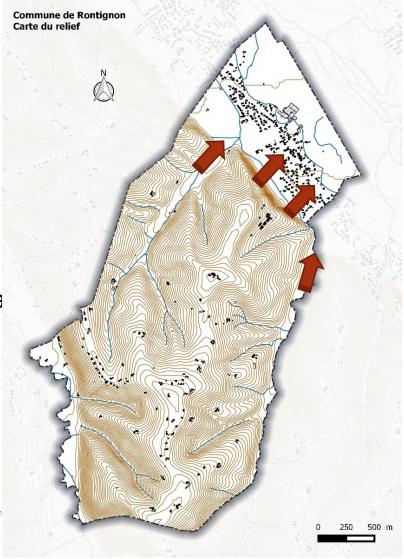


Eaux pluviales

Un enjeu fort sur Rontignon

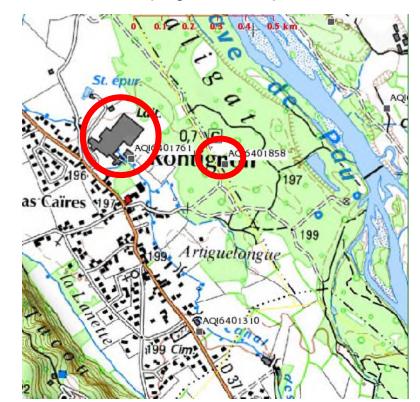
- **Pollutions**: vis-à-vis des captages d'eau potable et de la vulnérabilité de la formation alluviale,
- Inondation : les phénomènes de ruissellement des eaux pluviales contribuent à l'augmentation de l'aléa inondation et donc augmente le risque
- Des phénomènes de ruissellement à prendre particulièrement en compte par rapport à la topographie de Rontignon





Pollutions et nuisances

- Pollution des sols :
 - Pas de site recensé comme polluant
 - 2 sites recensés comme potentiellement pollués, activités toutes deux terminées:
 - → 1 décharge d'ordures ménagères, dans la saligue
 - Laiterie Vilcontal : projet de réhabilitation : diagnostic "de pollution des sols et matériaux" réalisé, une campagne de dépollution et désamiantage programmée



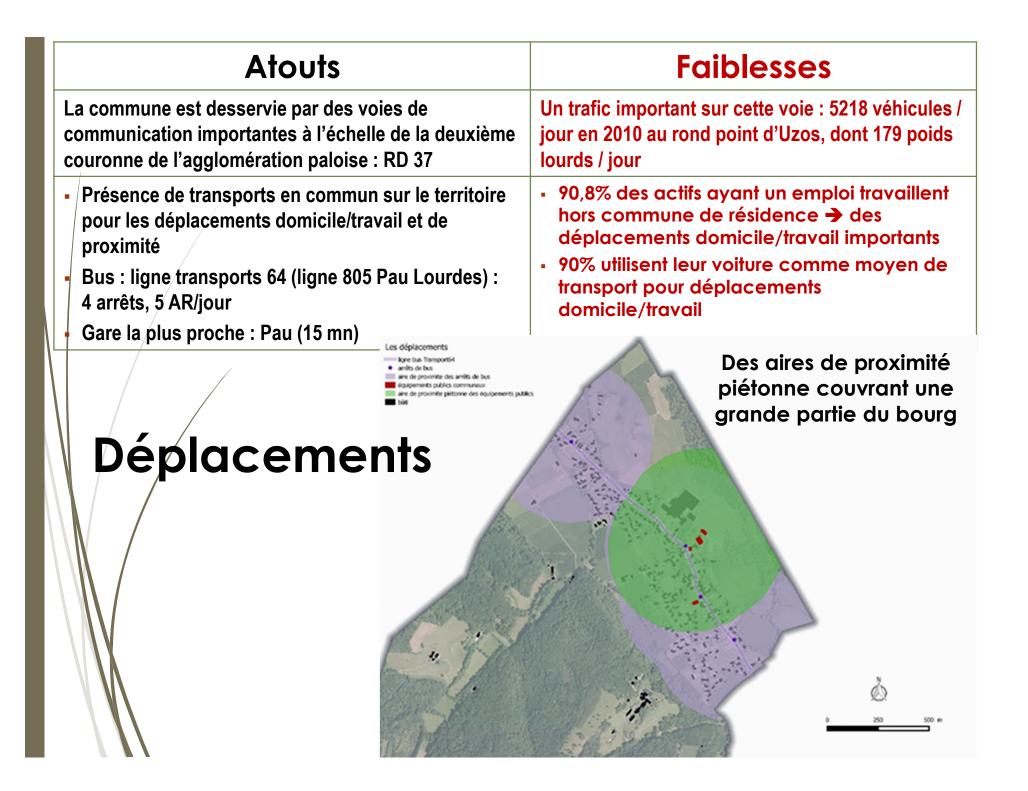
Pollutions et nuisances

Nuisances sonores

 L'arrêté préfectoral de juin 2013 ne définit pas de zone de bruit lié à la RD37

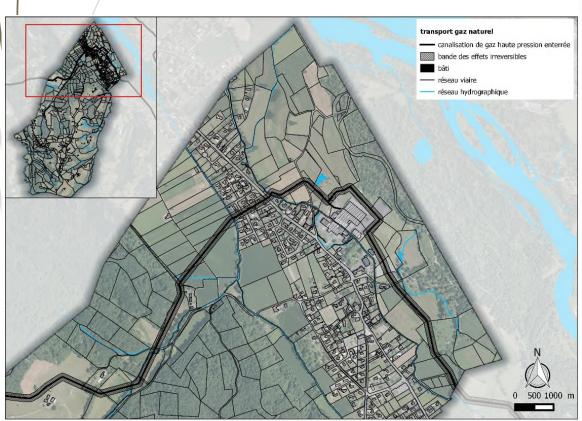
Assainissement

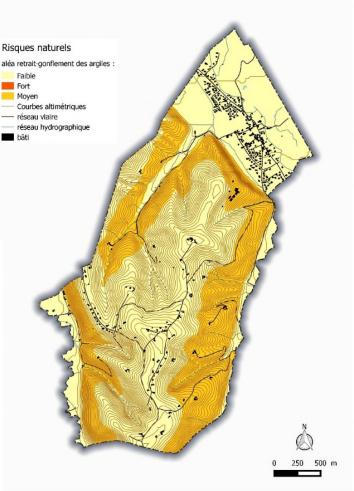
- Un schéma directeur d'assainissement validé en 2002
- Un zonage d'assainissement collectif correspondant au bourg
 + la MAS "le Domaine des Roses"
- Une aptitude des sols peu favorable pour les secteurs non desservis mais données anciennes : à compléter et mettre à jour / arrêté ministériel de 2012
- Les eaux usées sont traitées par la station d'épuration de Lescar, gérée par la CdAPP, d'une capacité de 190 000 équivalentshabitants (EH)



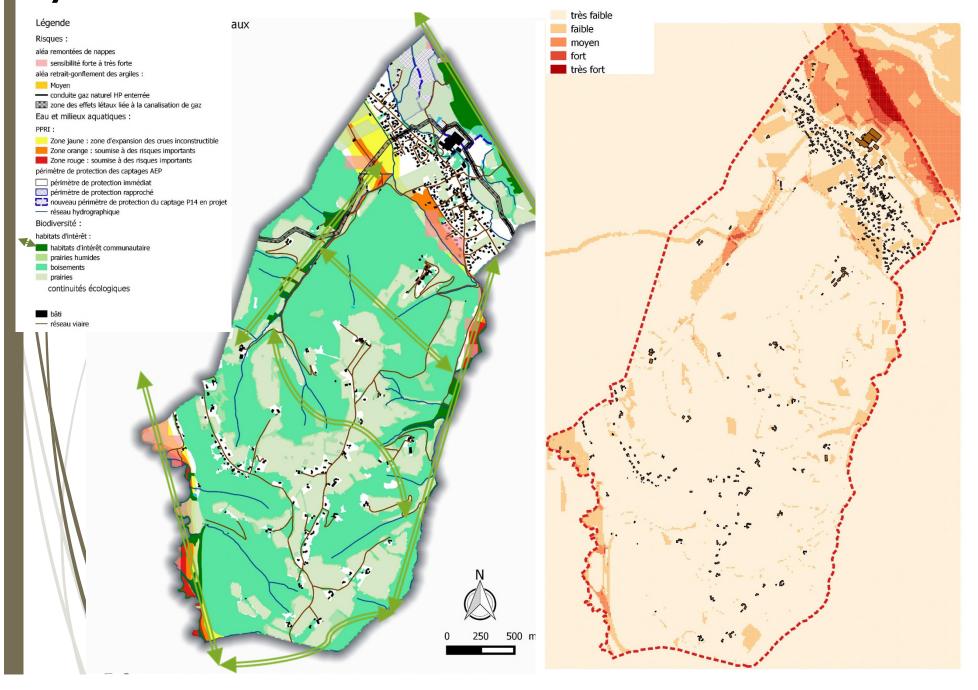
Risques naturels et anthropiques

- Risques anthropiques :
 - Canalisation gaz haute pression TIGF
- Autres risques naturels :
 - Risque retrait gonflement des argiles
 - Risque sismique (zone de sismicité niveau 4)





Synthèse de l'état initial de l'environnement

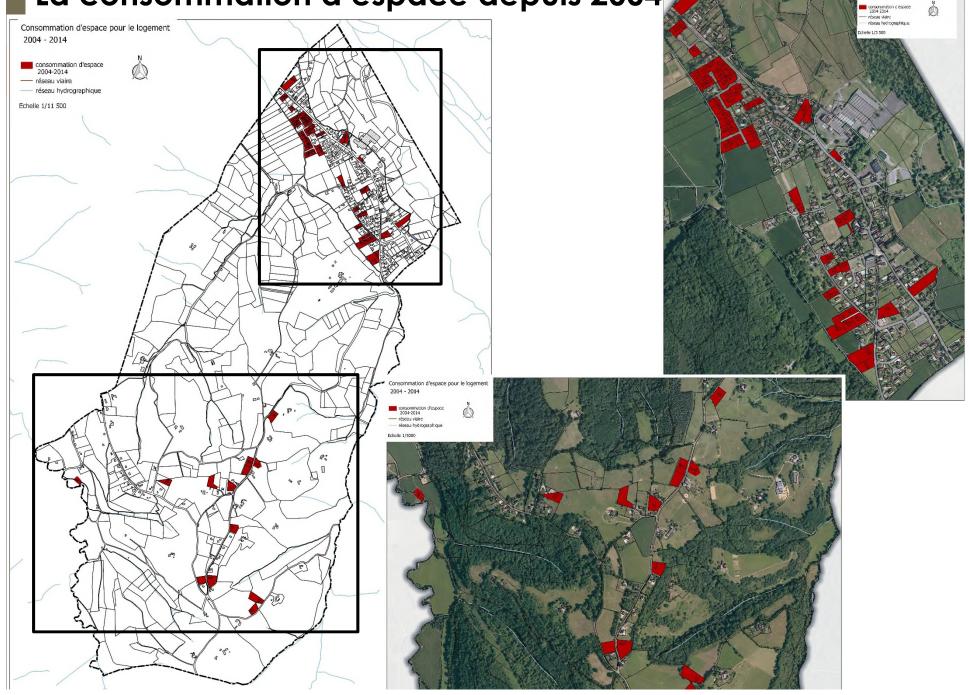


Les enjeux issus du diagnostic

Les enjeux fonciers :

- La consommation d'espace depuis 2004
- Comparaison avec les superficies offertes par le PLU en vigueur

La consommation d'espace depuis 2004



Consommation d'espace pour le logement

La consommation d'espace depuis 2004

	Logements individuels	Superficie totale des lots (ha)	Logements individuels groupés	Superficie totale des lots (ha)	Logements collectifs	Superficie totale des lots (ha)	TOTAL Nombre logements créés	Superficie totale
2004	11	1,73	2	0,11	0		13	1.84
2005	3	0,55	0		0		3	0.55
2006	2	1	0		0		2	1
2007	0		0		5	0,13	5	0.13
2008	0		2	0,14	7	0,24	9	0.38
2009	9	1,14	8	0,68	0		17	1.82
2010	0		0		0		0	0
2011	3	0,29	2	0,16	0		5	0.45
2012	2	0,48	0		0		2	0.48
2013	1	0,3	0		0		1	0.3
2014	2	0,41	0		0		2	0.41
TOTAL	33	5,91	14	1,09	12	0,37	59	7.37

La consommation d'espace depuis 2004

Evolution du bâti entre 2004 et 2014						
	bourg	coteaux	ensemble			
Nombre logements	51 (+3) (changement destination)	8	62			
Superficie totale consommée (ha)	4,69	2,68	7.37			
Superficie moyenne par logements (m²)	868	3 335	1 188			
Densité de logements (nombre lgts/ha	11,5	2,98	8.4			

7,37 ha consommés pour 62 logements créés Un rythme de 5,64 logements / an

0,7 ha consommés depuis l'approbation PLU (mai 2013)

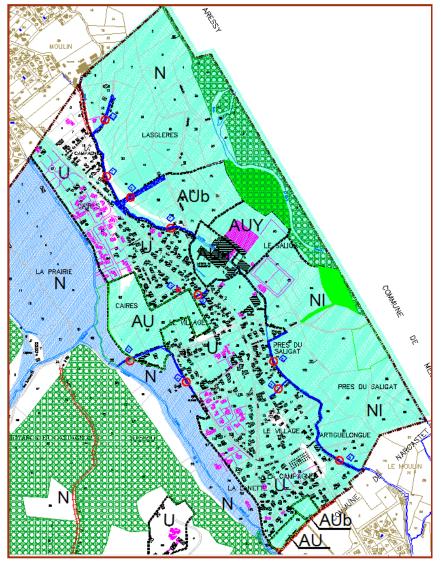
Comparaison avec les superficies offertes par le PLU en vigueur

Les surfaces disponibles en 2015 dans le bourg dans le PLU en vigueur

	Superficie	Classement dans le PLU		
	(ha)	U (ha)	AU (ha)	
Disponibilités dans centre-bourg	9,9	5.51	4.39	
En Extension	9.29		9.29	
TOTAL	19,19	5.51	13.68	

En appliquant la densité moyenne observée depuis les 10 dernières années, le potentiel de logements serait de :

- /90 logements dans le centre-bourg,



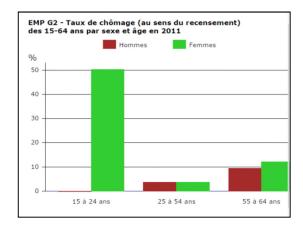
Les enjeux issus du diagnostic

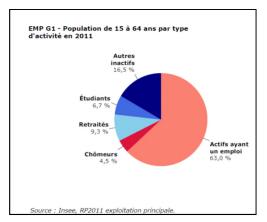
Les enjeux économiques et socio démographiques

- Profil économique
- L'activité agricole
- Démographie
- Habitat
- Synthèse

Données économiques

- 67,5% d'actifs en 2011
- Un taux de chômage en augmentation : 6,6% en 2011 (5,6% en 2006)
- Un indicateur de concentration d'emploi assez bas et en baisse depuis 2006
- Un restaurant, pas d'autres commerces ou services
- Maison d'accueil spécialisée "le Domaine des Roses" ADAPEI 64 : hébergement médicalisé pour adultes handicapées
- Artisanat :
 - 2 électriciens
 - 1 plombier/chauffagiste





EMP T5 - Emploi et activité

	2011	2006
Nombre d'emplois dans la zone	130	151
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	328	304
Indicateur de concentration d'emploi	39,5	49,6
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	54,4	52,9

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

DEN T3 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2013

	Nombre	%
Ensemble	21	100,0
Industrie	3	14,3
Construction	2	9,5
Commerce, transports, services divers	16	76,2
dont commerce et réparation automobile	3	14,3
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	0	0,0

Champ: activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

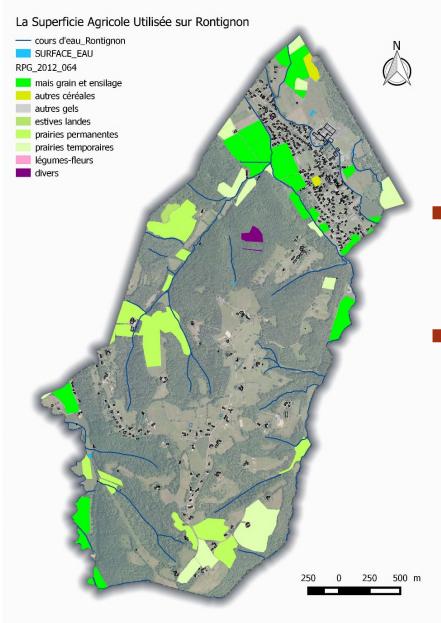


- Le développement économique : une compétence intercommunale, 2 axes forts pour la CC Gave et Coteaux :
 - Site Aéropolis, sur Assat (identifié par le SCoT du Grand Pau comme zone spécialisée "filière")
 - Développement économique prévu par le SCOT pour CDC Gave et Coteaux : 10 ha d'ici 2030 (+/- 10%) (0,6ha/an en moyenne)
 - Reconversion de la friche industrielle Vilcontal, sur Rontignon dans un but de mixité de fonctions urbaines :
 - Un pôle économique "le parc du moulin" :
 - **→**1 bike parc indoor
 - Des locaux à destination d'activité : accueil d'une entreprises d'usinage du bois autour de l'activité roller/skate sur 1 400m²
 - Création de parking sur ombrières
 - ➤ Un pôle mixte habitat/commerce/services



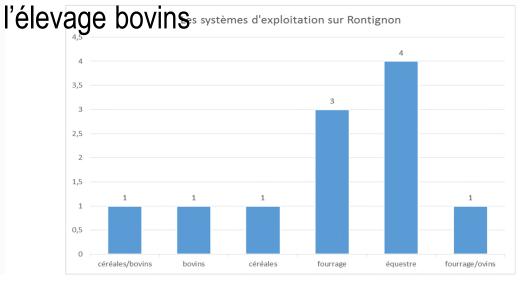


L'activité agricole



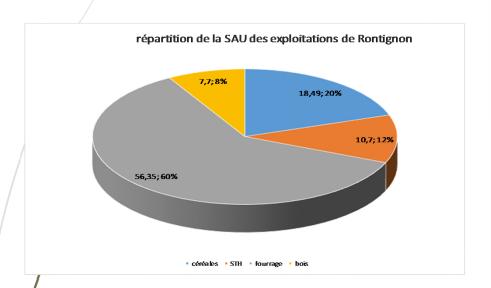
Une Surface Agricole Utile (SAU) de :

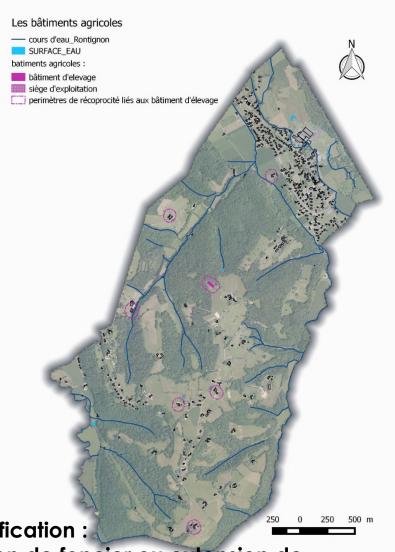
- 156 ha exploités par les exploitants de Rontignon (pas uniquement sur Rontignon)
- Des espaces de prairies (notamment à fourrage) dans les coteaux, peu déclarés à la PAC
- La plaine du Gave de Pau et la vallée du Soust davantage dédiées à la maïsiculture
- Des systèmes d'exploitations variés, mais surtout tournés vers l'activité équine,
- ■1 importante exploitation tournée vers



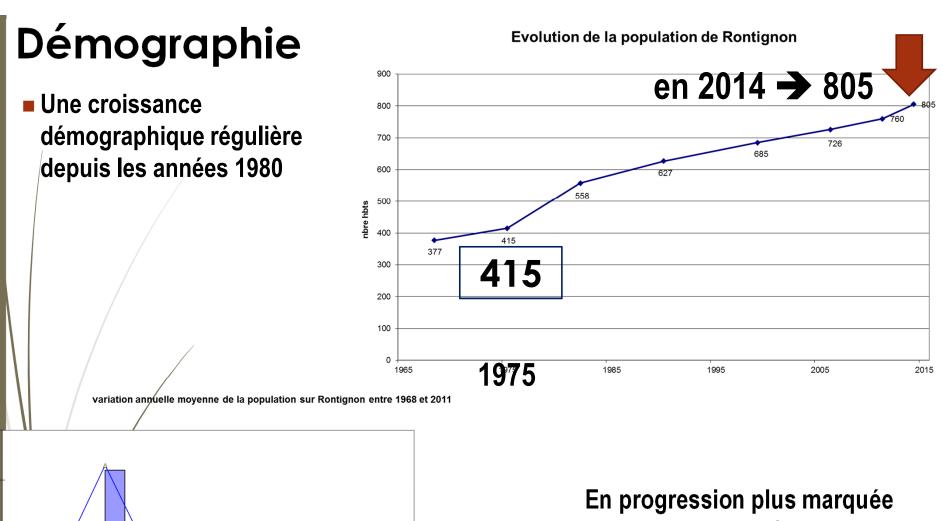
Caractéristiques des exploitations agricoles

- Le RGA recense 18 exploitations actives en 2010,
- Suite au questionnaire agricole : 11 retours
 - Des exploitations essentiellement tournées vers l'élevage bovin et surtout activité équine
 - Une SAU déclarée par les exploitants ayant répondu de 93 ha

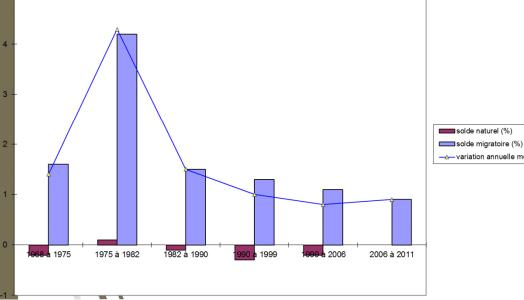




- Des projets de développement et de diversification :
 - 2 projets de développement (augmentation de foncier ou extension de bâtiments)
 - 3 projets de diversification (création chambres d'hôtes et développement nouveaux services et équipements "cheval")



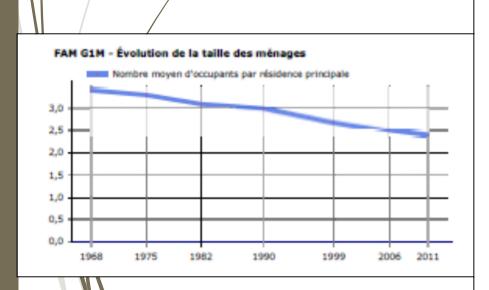
→ variation annuelle movenne (%)

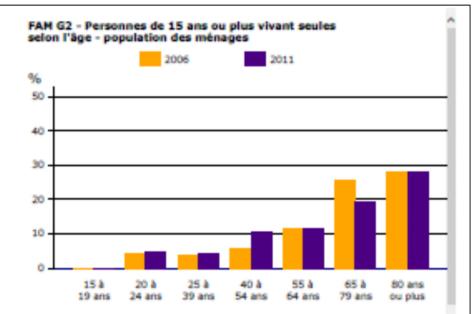


depuis 2006 grâce à un important solde migratoire positif et un solde naturel en progression

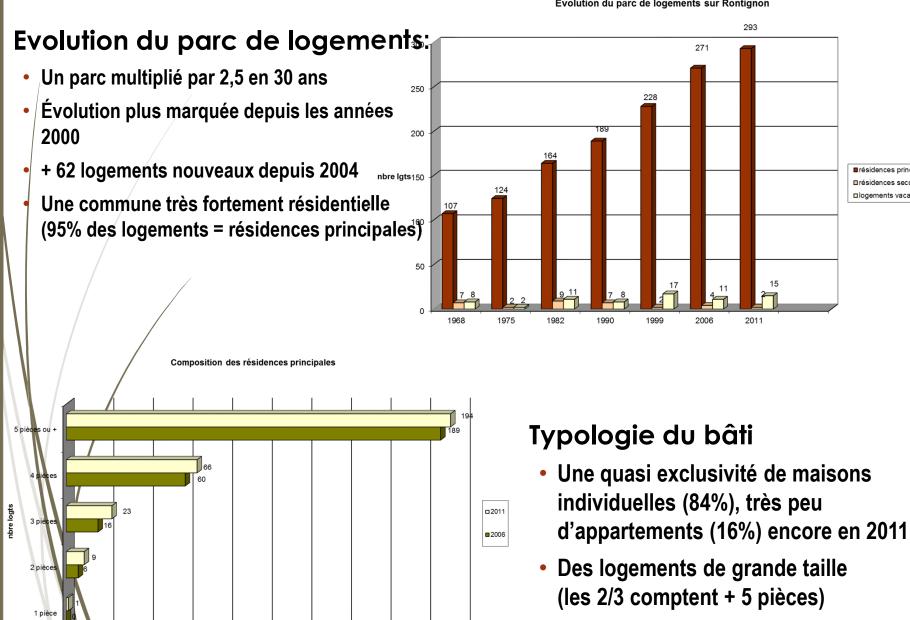
Démographie

- Une population encore jeune, mais une tendance au vieillissement :
 - 48% a moins de 45 ans,
 - Les moins de 14 ans représentent 15% de la population
 - Une tendance à un léger vieillissement depuis 2006 : les +60 ans représentent 26% de la population, contre 21,5% en 2006
- Profil des ménages :
 - Une baisse progressive de la taille des ménages : 2,4 personnes en 2011
 - Une hausse des ménages à 1 personne, mais chez les moins de 55 ans





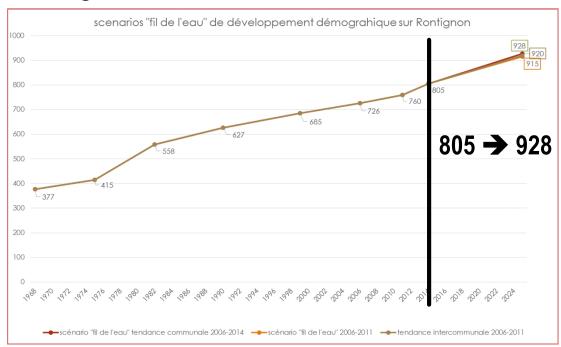
■ résidences principales □résidences secondaires □logements vacants



Synthèse

Scénario "au fil de l'eau" : une augmentation de 120 habitants à l'horizon 2025

- Un besoin de 90 logements d'ici 2025,
- Soit 9 logements/an



Besoins en logements à l'horizon 2025	
Taille des ménages 2011	2,4
Estimation taille des ménages en 2025	2,2
Lié à l'accroissement de la population de +120 habitants	55
Lié au point mort	35
TOTAL	90

Rappel des orientations du SCOT du "Grand Pau"

Développement urbain :

- 8 à 12 logements/ha dans les secteurs desservis en assainissement collectif
- 6 logements/ha en assainissement autonome (hors contraintes techniques)
- 45 logements/an attribués à la CC Gave et Coteaux,
 - dont 17 logements/an pour Assat
 - 28 logements/an à répartir sur les 6 communes restantes, soit 4 à 5 / an pour Rontignon
- Réaliser et adapter la production de logements sociaux (publics) sachant qu'une offre privée à caractère sociale pourra être également une réponse (les PLU doivent intégrer des dispositifs règlementaires)

Paysage :

- ne pas développer l'urbanisation le long des crêtes et versants des coteaux (particulièrement le long des versants remarquables (dont Rontignon)
- Proscrire l'urbanisation linéaire le long des voies et maintenir, renforcer ou créer des coupures d'urbanisation aux franges des espaces urbains
- Requalifier les entrées d'agglomérations

Synthèse

- Un manque toujours flagrant de petits logements et d'appartements pour proposer un réel parcours résidentiel
- Consommation d'espace :
 7 ha depuis 2004 pour 59 logements créés dont 55% sont des logements individuels
- Les surfaces disponibles dans le PLU permettent la réalisation de 176 logements
- Prise en compte du SCOT du grand Pau approuvé :
 4 à 5 logements/an



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables - PADD -

L'objet du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), dont les orientations ont été débattues en conseil municipal le 8 décembre 2015 :

- définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.
- fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

(article L. 123-1-3 du code de l'urbanisme)

3 axes de développement sont retenus

- 1. Recentrer l'urbanisation au cœur du centre-bourg de Rontignon
- 2. Préserver et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles de la plaine et des coteaux
- 3. Soutenir le développement du tissu économique local

AXE 1: RECENTRER L'URBANISATION AU CŒUR DU CENTRE-BOURG DE RONTIGNON

2 objectifs principaux sous-tendent le projet de développement de la commune :

- Favoriser l'accueil de jeunes ménages ou familles avec enfants pour relancer la démographie
- Diversifier les formes urbaines pour pallier le manque d'habitat collectif et aux petits logements

Objectifs de réduction de la consommation d'espace :

- En cohérence avec le SCoT, viser un rythme moyen de 5 à 6 logements/an
- Jusqu'à 25% de cette production de logement sera dédiée au renouvellement urbain

La mise en place de ces objectifs passera par :

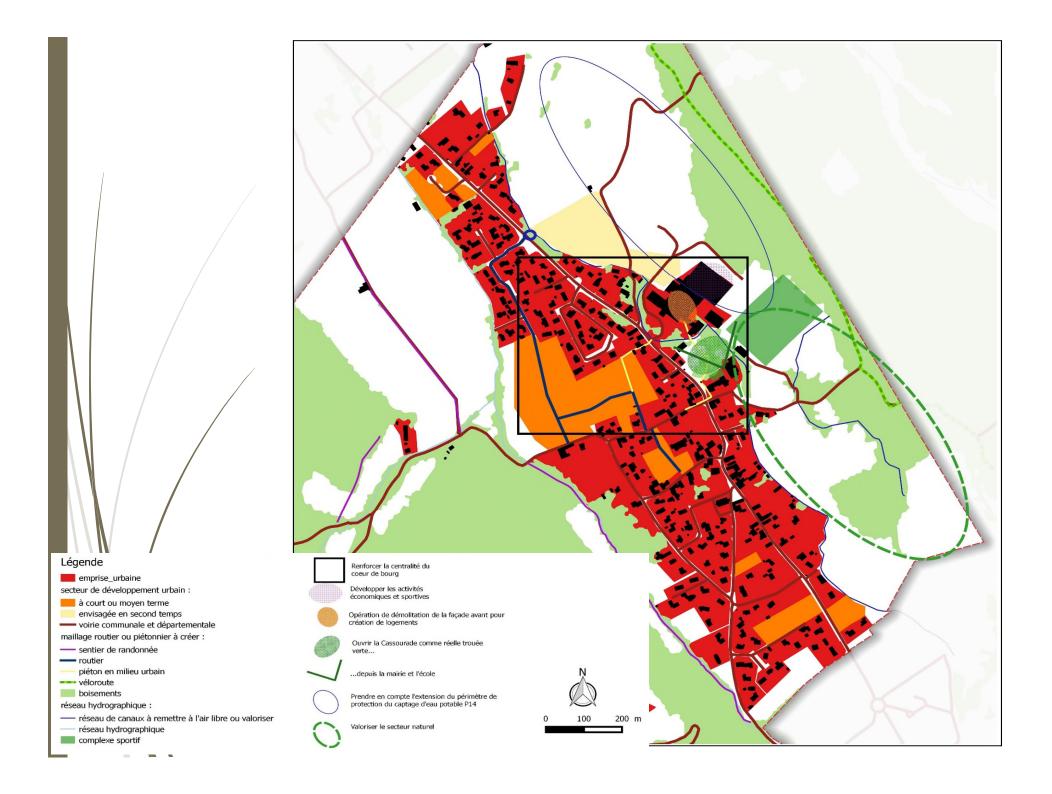
Une priorisation du développement de l'urbanisation dans le bourg plutôt que dans les coteaux

Dans les coteaux les choix ont été faits de ne permettre que le comblement des dents creuses présentes au niveau du hameau ; la dynamique des coteaux sera maintenue en permettant l'évolution du bâti existant présentant une qualité patrimoniale en y autorisant des changements de destination (sous conditions)

1.1 - Définir un projet urbain...:

- > ...recréant une centralité à Rontignon :
 - Le projet de réhabilitation de la friche industriel de Vilcontal au cœur du projet urbain : démolition de la façade avant pour création de logements associés à des locaux pour commerces et services en rez-de-chaussée
 - Inscription de zones de développement futur en cœur de bourg pour compléter cette offre en logements : propriétés foncières publiques mises en avant pour proposer habitat pavillonnaire associé à de l'habitat collectif
- ...organisant et améliorant la circulation routière et les déplacements doux :
 - Proposer un schéma viaire cohérent à l'échelle de l'ensemble du territoire :
 - Redonnant au cœur de bourg toute sa lisibilité
 - Améliorant les liaisons bourg-coteaux
 - Optimisant les liaisons avec les communes voisines
 - Ceci passe par :
 - La création d'une parallèle à la RD37
 - La facilitation de la traversée de la RD37 au niveau de la mairie notamment
 - La poursuite du schéma historique du bourg, sous forme de "fer à cheval"
 - Des orientations d'aménagement et de programmation définies pour les zones de développement

- ...valorisant le paysage urbain :
 - Réalisation d'une trouée verte au niveau de la Cassourade pour relier le bourg aux futurs logements et commerces de Vilcontal
 - Remise à l'air libre du Canal des Moulins
 - Protection et valorisation du patrimoine architectural et urbain :
 - Inscription en tant qu'éléments de paysage identifiés du petit patrimoine (murs),
 - Règles adaptées pour reconversion/restauration du bâti ancien et nouvelles constructions
 - Recherche d'une qualité sur les espaces de transition entre urbain et espaces agricoles et/ou naturels
- ...et tenant compte des équipements
 - Urbanisation en priorité sur les zones raccordées ou pouvant être raccordées au réseau d'eaux usées
 - Mise en adéquation entre développement urbain et besoin en termes d'équipements publics sportifs ou de loisirs à proximité du bourg



AXE 2 : PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES DE LA PLAINE ET DES COTEAUX

2.1. - Valoriser les paysages :

- Préserver le caractère bocager et boisé des coteaux et des vallées
- Préserver les grands paysages sur les Pyrénées et la plaine du Gave de Pau : préservation des cônes de vues depuis la route du Hameau et la route de Piétat
- Être attentifs aux espaces de transition urbain / secteur rural par un traitement spécifique des clôtures
- Développer le réseau des espaces végétalisés dans le bourg et sur l'ensemble du territoire en :
 - Remettant à l'air libre le Canal des Moulins,
 - Valoriser l'ensemble des canaux présents entre le bourg et la saligue
 - Veiller à la création d'espaces végétalisés dans les extensions urbaines

2.2. - S'appuyer sur le réseau des chemins ruraux pour développer une activité loisir valorisant les paysages et le patrimoine naturel :

- Développer des sentiers de randonnées pour piétons, vélos et balades à cheval pour faire découvrir les panoramas et grands paysages de la commune, mais aussi pour développer des cheminements doux pour les déplacements domicile / travail :
 - Poursuivre l'entretien des chemins existants
 - Restaurer ceux le nécessitant
 - Compléter le maillage existant



2.3. - Préserver et valoriser les ressources naturelles

- Renforcer la maîtrise des eaux pluviales
- Préserver les habitats d'intérêt communautaire recensés :
 - Classement en zone naturelle,
 - Recentrer le développement urbain permet de ne pas entraver les continuités écologiques existantes
 - Conditionner prioritairement le développement urbain au raccordement au réseau d'eaux usées pour ne pas altérer la qualité des eaux du réseau hydrographique
- Développer l'utilisation des énergies renouvelables dans les projets économiques et l'habitat :
 - Soutenir les initiatives privées
 - Développement d'installations photovoltaïques grâce à la réhabilitation de Vilcontal
- Tenir compte de l'évolution du périmètre de protection rapproché du captage d'eau potable P14 :
 - L'ensemble des parcelles incluses au nouveau périmètre devra être classé en zone naturelle N
 - Le secteur restant situé "côté Gave" sur lequel était initialement prévu un développement urbain ne fera de ce fait l'objet d'une urbanisation que dans un second temps : priorité au centre-bourg et à la façade de Vilcontal

2.4. - Valoriser la trame verte et bleue

- Préserver les boisements de feuillus et les milieux bocagers
- La remise à l'air libre du Canal des Moulins et la valorisation du réseau de canaux entre le Gave de Pau et le bourg concourent à une restauration de la trame verte et bleue

2.5. - Pérenniser l'espace agricole sur le long terme :

- 2 types d'espaces :
 - ✓ Les espaces à valeur de production reconnue : plaine du Gave et vallée du ruisseau de la Maison-Commune
 - ✓ Les espaces agricoles des coteaux, tournés vers l'élevage équin, ont un rôle agro-environnemental et paysager à renforcer

AXE 3 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

3.1. - Associer réhabilitation de la friche Vilcontal et passage de la véloroute pour un développement d'activités économiques et sportives :

- Aménagement du hangar conservé sur Vilcontal pour création de locaux pour sport indoor et activités économiques compatibles avec le règlement du périmètre de protection du P14
- Mise en liaison envisageable de cette activité de sport indoor projetée avec le passage de la véloroute pour développer d'autres activités sportives aux abords de Vilcontal

3.2. - Favoriser une mixité des fonctions urbaines en centre-bourg

- Soutenir et promouvoir le développement d'activités économiques dans le tissu bâti (sous réserve d'une comptabilité avec la proximité de l'habitat)
- Création de commerces et services en façade avant de Vilcontal (effet-vitrine vis-à-vis de la RD37)

La révision du PLU de Rontignon

Réunion publique du 15 décembre 2015

Les enjeux issus du diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)









